

COMMUNE DE PERI

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

**Henri PINNA - Joseph MELGRANI -
Paul CUTTOLI - Louis-Valery VERGEOT -
- Antoine PINNA -
- Notaires associés –
6, Bd Albert 1er
Immeuble l'Impérial
20000 AJACCIO**

Suivant acte reçu par Maître Paul CUTTOLI, Notaire à AJACCIO, le 20 mai 2025, il a été constaté conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017, la qualité de propriétaire de :

1°) Monsieur Jacques Damien SALASCA, demeurant à PERI.
Né à PERI le 17 octobre 1910.
Décédé à PERI (20167), le 10 février 1985 ;

2°) Madame Spina SALASCA veuve TORRE, demeurant à PERI.
Née à PERI le 25 avril 1913.
Décédée à PERI le 24 avril 2000 ;

Qui depuis plus de TRENTE ANS (30 ans), ont possédé, conformément aux articles 2261 et 2272 du Code Civil, les biens ci-après désignés :

A PERI (Corse du Sud)

Deux parcelles de terre, cadastrées section A lieudit PISCIA n°56 pour 02 ha 38 a 00 ca et lieudit PINO n°96 pour 01 ha 29 a 98 ca à prendre dans 02 ha 59 a 96 ca (Bien non délimité) ;

Conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : scp.pmc@notaires.fr.

Pour avis Maître Paul CUTTOLI